

Îles et îlots marins : intérêts patrimoniaux et enjeux conservatoires

Louis BRIGAND et Frédéric BIORET

Le programme Life “ Archipels et îlots marins de Bretagne ” sera riche en enseignements car la multitude d'îles et îlots bretons présente une grande variété, tant sur le plan patrimonial ou géographique que sur celui du mode de gestion ou du statut juridique.

Les géographes proposent de nombreuses définitions pour caractériser les îles et les îlots, ainsi que des typologies qui s'appuient, notamment, sur l'utilisation d'indices d'insularité prenant en compte la superficie et le linéaire côtier (Doumenge, 1983) (Brunet et al., 1992) (George & Verger, 1996). Mais, généralement, les principes retenus s'appliquent pour des îles de superficie très supérieures à celles généralement rencontrées dans le contexte armoricain. Ils ignorent notamment la spécificité des îlots qui, nombreux en Bretagne, caractérisent très largement l'insularité bretonne.

Les principes généraux retenus pour définir l'île et l'îlot s'appuient sur des critères géomorphologiques, pédologiques et botaniques, ainsi que sur la nature du peuplement humain (Brigand, 2000, 2002). De précédentes études menées dans l'archipel de Molène ont permis de préciser les différents statuts des îles, notamment dans le cadre des recherches sur l'utilisation de l'espace par les mammifères marins (Ridoux et al., 1994). Nous les avons complétées en fonction du caractère habité ou non, donnée essentielle pour juger de l'importance des usages. Cette notion correspond à des îles sur lesquelles l'homme, aujourd'hui ou par le passé, s'est instal-

lé, a construit et a séjourné sur des périodes relativement longues, et a développé des usages particuliers. A contrario, le caractère inhabité ne signifie pas que l'homme ne fait aucun usage du site insulaire. Son passage est possible, des activités peuvent être menées, mais il n'y a pas de bâtiment d'habitation.

Île ou îlot ?

Ainsi, ce qui distingue l'île de l'îlot, est le caractère habité ou non. L'île est habitée, l'îlot ne l'est pas. La mise en parallèle des noms actuels des îles et leur caractère habité ou non confirme relativement bien cette remarque. En effet, lorsque l'on trouve sur les cartes ou dans la littérature la mention “ île ”, il s'agit dans la majorité des cas d'espace insulaire habité ou ayant été habité.

Cette typologie simple s'appuie sur les critères suivants :

- Les îles et îlots retenus doivent être isolés par la mer. Cet isolement peut être permanent ou simplement temporaire, à la condition qu'il reste lié aux mouvements des marées.



Molène, comme d'autres îles de l'archipel, possède un ledenez. Il s'agit d'îlot adjacent et accessible à basse mer.

- Les îles et îlots doivent posséder un sol plus ou moins continu, colonisé par une végétation terrestre.
- Une île est ou peut être potentiellement habitée, c'est-à-dire que les critères de viabilité sont suffisants pour permettre une installation humaine durable.
- Les îles artificielles, dans la mesure où leur création correspond à des usages spécifiques, sont considérées comme des îles à part entière.

Cette typologie exclut donc du champ de notre réflexion :

- Les platiers rocheux et les plates-formes à écueils recouverts à haute mer.
- Les grands rochers ou les blocs toujours émergés, dépourvus de sol, mais pouvant néanmoins être parfois colonisés par une végétation terrestre éparse.
- Les îles ou îlots reliés par des ponts, des passerelles ou des estacades, qui sont autant d'infrastructures qui obèrent la situation d'insularité.
- Les îles de rivières.

Pour les îles localisées dans les estuaires et les rias, c'est la frontière géographique introduite par la marée de salinité qui a été retenue, c'est-à-dire la limite supérieure de pénétration des eaux salées. Les critères de superficie et d'éloignement du continent n'ont pas été considérés comme étant suffisamment pertinents pour pouvoir être pris en compte. En effet, le critère de taille minimale est lié à la présence de sol et donc

de végétation. Cette donnée semble suffisante pour éliminer d'emblée les entités trop petites, d'une part, difficiles à dénombrer de manière exhaustive et, d'autre part, ne faisant pas l'objet d'usages spécifiques.

En ce qui concerne plus précisément les îlots, plusieurs critères peuvent être utilisés pour dégager une typologie :

- Le caractère permanent ou non de l'insularité implique de distinguer les îlots de pleine mer, totalement isolés du continent, des îlots d'estran, qui sont en relation avec la terre ferme selon des rythmes liés aux marées et à leur amplitude.
- Le critère morphologique implique de distinguer les îlots meubles, dont la formation est liée à la présence d'accumulations,



Dans la baie du Mont Saint-Michel, l'îlot granitique de Tombelaine.



L. Brigand

Les îles de Drennec et de Saint-Nicolas vues de l'îlot de La Tombe aux Glénan.

des îlots rocheux, qui correspondent à des fragments terrestres continentaux isolés par l'action de l'érosion marine et/ou des mouvements tectoniques.

- La proximité d'autres îles favorise l'effet archipel qui, combiné au jeu des marées, introduit une multitude de situations géographiques, particulières et complexes.

- L'étendue géographique de l'estran, qui provoque dans certains cas une extension très significative de l'espace insulaire à basse mer. Ainsi, la surface terrestre des îlots de l'archipel de Molène est multipliée par cinq à basse mer.

- Les usages humains, qui peuvent jouer un rôle important dans la physionomie des îlots et leur fonctionnement écologique

L'insularité bretonne

La Bretagne, du fait de sa structure géologique, est incontestablement un terrain privilégié pour la formation des îles : elle rassemble à elle seule 797 îles ou îlots, soit une surface insulaire de 15 379 ha, équivalant à dix fois la surface de Ouessant, et un linéaire de 661 km. À elle seule, elle représente plus de 85 % des entités insulaires du Ponant. Par ailleurs, elle dispose d'une grande diversité dans les types d'îles présentes. À ce titre, les îles constituent une caractéristique majeure pour la Bretagne : elles participent à la diversité et à la richesse de son littoral continental, apportent à la fois des éléments de rupture et de continuité géographique, et développent son caractère maritime. Et si on étend la réflexion, non plus à la Bretagne historique et culturelle, mais à l'ensemble physique et paysager armoricain, on constate alors l'écrasante présence du fait insulaire : 95 % des îles et îlots du

Ponant sont localisés sur la frange maritime de la péninsule armoricaine !

En Bretagne, les îles sont présentes majoritairement dans certains secteurs et dans d'autres, totalement absentes. Dans le prolongement des caps ou des pointes, dans les abers ou au débouché des rivières, les îles et îlots sont généralement nombreux : d'une part, l'exposition aux houles engendre des phénomènes d'érosion intense et, d'autre part, les phénomènes d'accumulation y sont accentués. Ces actions contribuent à façonner un grand nombre d'îles.

En revanche, les îles sont relativement absentes des grandes baies de l'ouest et du nord de la Bretagne. Ces baies, déterminées par des prédispositions structurales, occupent généralement des synclinaux ou des dépressions dans les formations briovériennes. Ce sont généralement des espaces où les îles sont peu présentes en raison du caractère abrité, qui n'entraîne pas une activité érosive importante. De même, le littoral méridional de la Bretagne est pauvre en îles. Cela s'explique par la présence de côtes généralement basses où alternent de longs cordons sableux et des côtes rocheuses sans énergie. Les exceptions notables concernent les îles et îlots localisés sur les deux échines pré-littorales : on trouve l'archipel de Glénan, Groix et Belle-Île sur la première et, sur la seconde, la presqu'île de Quiberon, Houat, Hoëdic et l'île Dumet. Les derniers sites où l'on peut rencontrer quelques concentrations importantes d'îles concernent essentiellement des secteurs abrités mais soumis aux phénomènes des marées : la rivière de Pont-l'Abbé, la rivière d'Étel et le golfe du Morbihan.

Les entités insulaires se concentrent donc dans certains secteurs géographiques, plus particulièrement le Trégor, les Abers, les littoraux des grandes îles et dans les archipels de pleine mer (Bréhat, Sept-Îles, Molène, Glénan, Houat). Cette insularité bretonne est caractérisée par la petite taille des entités insulaires : 75 % sont inférieures à 1 ha, 10 % se situent dans une fourchette comprise entre 1 et 5 ha, et seulement 15 % sont supérieures à 5 ha. Un peu plus de 10 % de ces îles sont bâties et accueillent des populations séjournant essentielle-

De haut en bas : L'île Louët dans la baie de Morlaix, en arrière-plan le Château du Taureau ; Ouessant, au premier plan l'île de Korn Héré et au second, l'île de Keller ; Le jaune, îlot de l'archipel de Chausey.

R. P. Bolan



R. P. Bolan



L. Brigand





L. Brigrand

L'île des Landes.

ment durant la saison estivale. Dans un passé relativement proche, la plupart possédait des usages spécifiques liés soit à la mise en valeur agricole, soit à la récolte des algues, à l'exploitation de granite ou à la défense des côtes. Enfin, à l'exception de quelques îlots particulièrement inaccessibles, toutes ces îles sont visitées plus ou moins régulièrement pour des usages de loisirs liés essentiellement au tourisme, à la pêche ou à la chasse.

Caractéristiques biogéographiques et écologiques

Les milieux insulaires sont caractérisés par des écosystèmes hypersimplifiés. En conséquence, ils présentent une plus grande sensibilité aux perturbations naturelles ou anthropiques : des changements, mêmes mineurs, peuvent avoir des conséquences majeures sur la présence de telle ou telle espèce ou habitat. L'originalité des écosystèmes micro-insulaires est liée à l'omniprésence de l'influence marine, qui interfère sur la composition spécifique, la structure et le fonctionnement de ces systèmes.

Les îlots constituent des zones sanctuaires pour la biodiversité. En effet, le taux d'endémisme est élevé sur certains îlots, et certaines îles constituent des isolats

génétiques, ce qui leur confère un grand intérêt pour la conservation de la biodiversité au niveau mondial. Les aspects liés aux enjeux de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel des îlots sont traités plus loin en détails (voir l'article de F. Bioret page 70 de ce numéro et son intervention dans l'atelier 2, "Conservation de la flore et de la faune des îlots").

Des intérêts menacés

On peut sommairement dégager six centres d'intérêt majeurs des îlots bretons au plan patrimonial :

- Faune : oiseaux marins nicheurs, mammifères (loutre, phoque gris, musaraigne des jardins).
- Végétation : présence de 13 habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la directive Habitats faune-flore).
- Géomorphologie : présence de nombreuses formes d'accumulations remarquables (queues de comètes, tombolos, cordons...).
- Archéologie : les îlots présentent un intérêt fort dans ce domaine en raison de la multitude de sites relativement bien préservés par l'insularité et l'absence de mise en valeur agricole.
- Histoire : diversité des usages humains anciens et les vestiges qui y sont liés.
- Paysager : les îlots participent à la diversité paysagère des côtes et constituent des points d'accroche pour le regard.

Mais, en dépit de multiples protections réglementaires existantes (plus de la moitié des îlots sont classés, dont certains depuis 1917), de nombreuses menaces actuelles ou potentielles pèsent sur les îlots bretons :

- Déséquilibres écologiques liés à la surfréquentation par certaines populations animales : oiseaux marins, lapins, rats, qui peuvent contribuer dans certains cas à une banalisation faunistique et floristique.
- Phénomènes d'érosion naturelle (parfois accentuée par les effets de la surfréquentation humaine), favorisant un recul du trait de côte.
- Développement des activités de loisirs à l'origine de dérangements pour les populations animales et/ou de piétinement : on pense particulièrement au développement des activités nautiques et aux risques d'incendies en période estivale.
- Artificialisation liée à des aménagements ou à des plantations (îles privées ou îles ouvertes au public).
- Abandon de certains usages traditionnels pouvant contribuer étroitement au main-

tien de certains habitats remarquables ou favorables à certaines espèces patrimoniales.

Ces problèmes, qui touchent un nombre croissant d'îlots, posent en définitive la question de la gestion et de la maîtrise des usages et celle de l'adéquation entre les statuts de protection réglementaire et la réelle protection du patrimoine naturel.

Enjeux et perspectives

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment optimiser la connaissance et la gestion du patrimoine naturel des îlots marins de Bretagne en conciliant des objectifs qui peuvent sembler parfois contradictoires. Cette question n'est pas simple en raison de la diversité géographique des îles et des îlots, de leurs richesses patrimoniales intrinsèques, de la diversité des acteurs et des politiques de gestion ou de non gestion, de la diversité des types de protection qui entraînent une certaine complexité, voire une certaine opacité.

De multiples interrogations demeurent :

- Faut-il intervenir ou pas sur le fonctionnement des écosystèmes ? et comment ?
- Faut-il gérer les flux et les accès ? et comment ?
- Faut-il introduire des notions de capacité d'accueil ou de charge ? selon quelles limites et quels seuils ?
- Comment gérer les espaces en relation fonctionnelle avec les îles, comme les estrans ?
- Comment gérer les pollutions accidentelles, comme dans le cas de l'*Erika*, qui touchent souvent en priorité les îles et les îlots ?
- Dans les archipels, comment envisager la gestion des différents îlots entre eux ?
- Comment intégrer les usages actuels, traditionnels ou nouveaux, sans altérer les milieux et sans exclure certaines catégories de personnes ?
- Existe-t-il un ou des protocoles de gestion et lesquels ? Comment les mettre en œuvre en évitant la mise en place de modèles standardisés ?

Les réponses à ces multiples questions passent à l'évidence par la nécessité de bien connaître pour mieux gérer, par une certaine humilité dans les actions que l'on peut mener, par l'expérimentation et la recherche de solutions nouvelles, et par un suivi et une évaluation des opérations

de gestion et de leur impact sur la biodiversité. À ce titre, le programme Life " Archipels et îlots marins de Bretagne " peut être considéré comme une première étape d'une série d'actions permettant de gérer, à l'échelle régionale, cet ensemble insulaire d'un grand intérêt, car il regroupe tous les acteurs gestionnaires actuels d'îlots, il permet de mener des actions dans différents domaines liés à la conservation et à la gestion, et il sensibilise l'opinion à la nécessité de protéger ces espaces fragiles et rares. Mais ce programme induit également ses propres limites : il ne dure que quatre ans, ne prend en compte que certains îlots et ne favorise que quelques types d'actions. On peut cependant espérer que, dans le contexte de la mise en place du réseau Natura 2000, qui concernera un grand nombre d'îles et d'archipels bretons, la prise en compte de ces derniers deviendra une réalité plus tangible, au moyen de la réalisation des documents d'objectifs. ■

Bibliographie

BIORET F. 2002 - Îlots marins : enjeux de la conservation du patrimoine naturel. Ce numéro de *Penn ar Bed*, p. 70-79 .

BRIGAND L. 2000 - Îles, îlots et archipels du Ponant. De l'abandon à la surfréquentation ? Essai sur la question des usages, de la gestion et de la conservation depuis 1950. Doctorat d'État, Université de Paris-I, 469 p.

BRIGAND L. 2002 - Îles du Ponant, histoires et géographie des îles, îlots et archipels de la Manche et de l'Atlantique. Éditions Palantines, 480 p.

BRUNET R. *et al.* 1992 - Les mots de la géographie, dictionnaire critique. Paris, Reclus, la Documentation française.

DOUMENGE F. 1983 - Aspects de la viabilité des petits pays insulaires, étude descriptive. Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement.

GEORGE P. & VERGER F. 1996 - Dictionnaire de la géographie. Presses universitaires de France.

RIDOUX V., GUINET C., CARCILLET C. & CRETON P. 1994 - Utilisation de l'espace par les mammifères marins et propositions de zonage. Brest, Université de Bretagne occidentale, Océanopolis, MaB, conseil général du Finistère, n.p.

Louis BRIGAND et Frédéric BIORET sont enseignants-chercheurs au laboratoire Géosystèmes de l'Institut universitaire européen de la mer (UMR 6554 CNRS), Université de Bretagne occidentale.
